Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261019-D20261019_02-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-02
- :- :-
Rapporteur : Valérie Cuvillier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : CREANCE ETEINTE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs :
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

En 2025, la commune a accepté un devis pour la pose des jeux dans le parc Salvadore Allende. Ce devis mentionnait le paiement d'un acompte qui a été facturé par la société et mandaté en avril. Malgré plusieurs relances, la société n'est jamais intervenue. En septembre 2025, avec l'accord du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Hénin-Beaumont, un titre a été émis pour obtenir le remboursement de l'acompte.

Le Comptable du SGC nous informe de la mise en liquidation judiciaire de la société. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre, en créance éteinte, le titre suivant d'un montant de 3 283,20 € :

TITRE	OBJET	MONTANT	MOTIF ADMISSION EN CREANCE ETEINTE
597/2025	Acompte sur travaux	3 283,20 €	Liquidation judiciaire - insuffisance actif

Par ailleurs, le Comptable du SGC demande également au Conseil Municipal, après avoir mené des poursuites infructueuses envers le redevable, de bien vouloir admettre en créance éteinte les titres suivants, représentant un montant total de 1 038,00 € :

TITRE	OBJET	MONTANT	MOTIF ADMISSION EN CREANCE ETEINTE
198/2024	Location funérarium	780,00 €	Clôture - insuffisance actif
500/2024	Location funérarium	258,00 €	Clôture – insuffisance actif

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261019-D20261019_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Madame le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : SE PRONONCE favorablement sur l'admission en créance éteinte des titres ci-dessus.

ARTICLE 2 : CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ROUVROY, le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL
SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER
MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)